



MUNICIPALITÉ  
**Saint-Valérien-de-Milton**

---

# **AVIS PUBLIC**

## **AVIS DE PROMULGATION**

### **ADOPTION DE RÈGLEMENT 2023-214 Décrétant les taux de taxes et les différents tarifs pour l'exercice financier 2024**

---

AVIS PUBLIC, est par la présente donné par la soussignée, que lors de la séance régulière tenue le 16 janvier 2024, le conseil a adopté le règlement suivant :

#### **Règlement numéro 2023-214, Décrétant les taux de taxes et les différents tarifs pour l'exercice financier 2024**

Ce règlement est disponible au bureau de la soussignée, situé au 960 chemin Milton à Saint-Valérien-de-Milton aux jours et heures d'ouverture du bureau municipal, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

Donné à Saint-Valérien-de-Milton, ce 22<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2024.

*Caroline Lamothe*  
*Directrice générale et Greffière-trésorière*